Bon pour extrait certifié conforme
Jacques Azoulay
Président Directeur Général

SOCIETE PARISIENNE DE MANAGEMENT ET D'INVESTISSEMENT
(SPMI)
Société par actions simplifiée au capital de 221.760 euros
Siège Social à Paris (75016) 90, rue du Ranelagh
950 025 155 RCS Paris

—ooOoo—

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 16 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 juillet, à 9 heures, les associés de la SOCIETE PARISIENNE DE MANAGEMENT ET D'INVESTISSEMENT (SPMI), société par actions simplifiée au capital 221.760 euros, divisé en 11.088 actions de 20 euros chacune de valeur nominale, dont le siège social est à Paris (75016) 90, rue du Ranelagh, identifiée sous le numéro 950 025 155 RCS Paris (la « **Société** »), se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre AZOULAY, son président.

Madame Olivia GALOIS, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, était absente et excusée.

Le président constate que tous les associés sont présents, à l'exception de Madame Audrey SADKA.

Il constate alors que les associés présents possèdent ensemble 11.087 actions sur les 11.088 actions composant le capital et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le président rappelle l'ordre du jour :

- adaptation de l'objet social et modification corrélative de l'article 2 des statuts ;
- refonte globale des statuts ;
- nomination de deux directeurs généraux ;
- ..... ;
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les associés reconnaissent avoir parfaitement pu prendre connaissance du texte des résolutions proposées, ainsi que du projet de statuts modifiés. L'assemblée reconnaît en conséquence la validité de la convocation.

Le président déclare ensuite la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'adapter l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ainsi qu'il suit :

ARTICLE 2 – OBJET

« La Société a pour objet :

- *la prise de participation, par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, dans toutes sociétés quelles qu'en soient la forme et l'objet, et notamment dans les secteurs de l'enseignement et de la formation ;*

- *la définition d'une politique de groupe, l'animation dudit groupe et la participation de la Société au contrôle de ses filiales et sous-filiales composant ledit groupe, ainsi que la prestation interne aux sociétés du groupe de tous services, notamment administratifs, juridiques, comptables, financiers, commerciaux ou immobiliers ;*

- *la propriété, par voie d'acquisition ou autrement, directement ou indirectement, de tous immeubles et biens ou droits immobiliers et leur gestion, notamment sous forme de location ;*

et, plus généralement, toutes opérations quelles qu'elles soient, économiques, immobilières, juridiques, financières, civiles ou commerciales, se rattachant directement ou indirectement à l'objet spécifié ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la Société. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de refondre les statuts et d'adopter à cet effet purement et simplement à compter de ce jour les statuts modifiés dont le texte leur a été préalablement communiqué, lesquels intègrent, notamment, la modification décidée conformément à la première résolution ci-dessus et une clause d'agrément en cas de cession d'actions à un tiers non associé, la collectivité des associés étant compétente pour statuer sur les demandes d'agrément.

Un exemplaire original de ces statuts modifiés, signés par chaque associé ou son représentant, figure en annexe au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de directeur général et à compter de ce jour, pour une durée indéterminée :

- Monsieur Jonathan AZOULAY, né le 1er décembre 1979 à Paris (75), [redacted], de nationalité française

- Madame Annabel BISMUTH, née le 24 juin 1974 à Paris (75), [redacted], de nationalité française.

Monsieur Jonathan AZOULAY et Madame Annabel BISMUTH ont chacun déclaré accepter le mandat de directeur général et affirmé qu'ils ne tombaient sous le coup d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de s'opposer à cette acceptation.

Chaque directeur général représente la Société à l'égard des tiers et dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des dispositions légales réservant certaines attributions à la collectivité des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

****

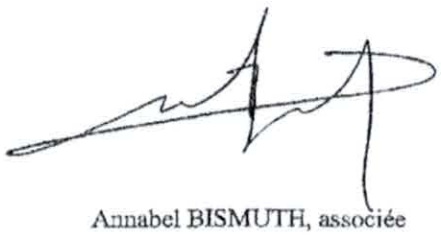
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés présents.

Pierre AZOULAY, président et associé



Marcelle AZOULAY, associée



Jonathan AZOULAY, associé



Annabel BISMUTH, associée

